



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 50490

Texte de la question

Mme Bernadette Isaac-Sibille attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'intégration sur les 650 emplois de directeurs ou d'animateurs (emplois d'utilité publique) qui risquent d'être supprimés devant une baisse de 10 p 100 des crédits alloués à la fédération des centres sociaux d'ores et déjà annoncée. Elle attire son attention sur la vie même des centres sociaux qui est en jeu puisque, pour 1991, le premier acompte de 24 p 100 des crédits est annoncé pour la première quinzaine de novembre et qu'aucune certitude n'est apportée pour le versement du solde. Avec ces graves problèmes, c'est l'action des centres sociaux au cœur des quartiers qui est mise en péril. Elle remercie des réponses qui voudront bien être données.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement reconnaît et soutient le rôle d'animation de la vie sociale que jouent les centres sociaux. À ce titre, leurs missions ont été réaffirmées et définies dans la circulaire du 12 mars 1986 et ils bénéficient du versement d'une prestation de service par les caisses d'allocations familiales, qui représente environ 267 millions de francs. Il est par ailleurs souhaitable que les centres sociaux, offrant des services de proximité, s'inscrivent pleinement dans la logique de la décentralisation et multiplient leurs sources de financement au niveau local. C'est pourquoi le taux de subvention accordé aux emplois d'utilité publique (EUP) est stationnaire depuis quelques années ; le label « EUP » venant s'ajouter à l'agrément par les caisses d'allocations familiales permet de trouver, dans la très grande majorité des cas, des financements des collectivités territoriales. D'une manière générale, il convient de signaler que le montant des subventions versées par le ministère en charge des affaires sociales en faveur de ces centres est passé de 17,06 MF en 1988 à 22,06 MF en 1991 ; 415 emplois d'utilité publique sont concernés, représentant 650 personnes employées. Pour l'année 1991, les mesures de régulation des dépenses publiques annoncées par le Gouvernement ont conduit à différer le versement des subventions prévues, sans qu'ait été modifié le montant des crédits les concernant. La contribution du fonds de la formation professionnelle à la formation d'animateurs sociaux qualifiés (DEFA) sera par ailleurs maintenue en 1992.

Données clés

Auteur : [Mme Isaac-Sibille Bernadette](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50490

Rubrique : Etablissements sociaux et de soins

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1991, page 4734